



FORMATION SECOURS ROUTIER LOURD



FORMATION SECOURS ROUTIER **LOUD**



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se perfectionner dans la désincarcération de poids-lourds, bus, train et tramway.
- Mieux connaître la sécurité passive des véhicules lourds.
- Apprendre à mettre en œuvre des matériels spécifiques tels que les clés à choc, les coussins haute pression et les étais de stabilisation grande puissance.
- Appréhender les nouvelles techniques de stabilisation, de désincarcération, de levage et de dégagement.
- S'adapter à des situations complexes avec des véhicules instables ou couchés.
- Savoir transmettre de nouvelles compétences dans votre SDIS.



LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Des instructeurs formés par des experts européens.
- Des mises en situation professionnelles inspirées de cas réels sur des carcasses de camion, bus, autocar, tramway et train.
- Des matériels innovants présentés et mis à disposition par les fournisseurs.
- Une formation de 28 heures sur 5 jours sur un plateau technique de 12 650m²
- **Une référence dans le domaine depuis 10 ans avec 52 SDIS formés et 5 pays différents.**



LES MODALITÉS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le taux d'encadrement de la formation est proportionnel au nombre de participants soit 1 formateur ou le responsable pédagogique pour 4 participants.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Cette formation n'est pas certificative, elle ne contient donc pas de processus d'évaluation.

Seule la présence et la participation active à l'ensemble de la formation sont des critères de réussite.



56
PARTICIPANTS
EN 2023

PLUS D'INFORMATION

formations-externes@sdis17.fr • 05 46 82 69 55

INFOS

PUBLICS CONCERNÉS



Tout sapeur-pompier présenté par un Service d'Incendie et de Secours

Effectif : 14 pers.

PRÉREQUIS



Être Équipier secours routier* apte médicalement à la mission

** Ou équivalence validée par le SDIS 17*



DURÉE

28 heures sur 5 jours

LIEU DE FORMATION



Centre de Formation d'Incendie et de Secours 17
Base aérienne de St-Agnant

TARIF DE FORMATION



Tarifs sur demande de devis conformément à la délibération du conseil d'administration

